

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JUIN 2023

En l'an 2023, le jeudi 29 juin, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le mardi 20 juin, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Henri BAUDET, Maire de la Commune de Bolquère Pyrénées 2000.

**Présents (9) :** M. Henri BAUDET, Marcel BLANC, M. Marc BLANIC, Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX, Mme Anne GALIBERT, M. Antonin HUG, Mme Valérie MALOT, Mme Françoise MARTIN, M. Serge ROSSELL

**Absents ayant donné procuration (0) :**

**Absents (5) :** M. André BATAILLE, M. Jacques CARTIER, M. Titouan HUIGE, M. Jean-Pierre INGLES, Mme Morgane LALOUETTE

**Secrétaire de séance :** Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX

Le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 20.

Il rappelle ensuite les deux points à l'ordre du jour de ce conseil dédié aux rapports annuels du délégataire des services publics de distribution de l'eau potable et de l'assainissement.

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX, Secrétaire de séance.

### **2. Présentation du rapport annuel du délégataire 2022 du service de production et de distribution de l'eau potable**

Monsieur le Maire donne la parole à Messieurs Laurent JARDOT, Responsable développement et Jean-Michel COLL, Chef de secteur, de l'Agence SUEZ Aude-Pyrénées, délégataire du service public de production et de distribution de l'eau potable sur la commune de Bolquère.

Après une rapide présentation de l'agence, Monsieur JARDOT expose les éléments marquants de l'année 2022 et les perspectives en prévision du prochain renouvellement de la délégation de service public.

Monsieur COLL expose les chiffres clés de l'année dont le nombre d'abonnés (1 957), la longueur du réseau (32 km), le prix du m<sup>3</sup> (1,30 € TTC), le volume total facturé (132 943 m<sup>3</sup>), le rendement du réseau (79,9 %), les pertes en réseau (2,88 m<sup>3</sup>/km/j) et la conformité sur les analyses bactériologiques et physico-chimiques (100 %).

Il expose la stratégie de sectorisation et de comptage dans un objectif de réduction des fuites avec des travaux réalisés et à programmer ; travaux financés par la commune, précise Monsieur le Maire.

Il précise la façon de travailler pour atteindre ces objectifs et les propositions de travaux à réaliser notamment pour renouveler des canalisations anciennes fuyardes.

Monsieur JARDOT explique le fonctionnement du réseau et les contraintes sur celui-ci.

Un focus est fait sur la qualité de l'eau qui est bonne.

Monsieur ROSSELL fait toutefois remarquer qu'avoir des installations et de l'eau globalement de bonne qualité n'est pas toujours synonyme d'aides octroyées pour maintenir la qualité de ce réseau.

Monsieur COLL expose ensuite la stratégie de sécurisation pour protéger le réseau et la ressources par la pose de télésurveillance et d'alarmes anti-intrusion.

Un long développement est ensuite fait sur la télérelève et les services associés tant au profit du distributeur pour optimiser le réseau qu'au profit de l'abonné, pour autant qu'il ait créé un compte, pour analyser et maîtriser sa consommation.

L'outil présenté permet aussi d'avoir des données d'analyse à l'échelle de la commune afin d'aider à la préservation de la ressource.

Pour finir, Monsieur JARDOT dresse un bilan clientèle avec une stabilité chez les abonnés (+ 0,7 % en 2022), un volume de 652 demandes clients traitées (dont 60 % pour des demandes d'information) et un prix de l'eau en hausse de 3,7 % en 2022.

À l'issue de cette présentation, pour des raisons personnelles, Monsieur HUG quitte la séance.

### **3. Présentation du rapport annuel du délégataire 2022 du service de l'assainissement**

Monsieur le Maire laisse la parole au délégataire.

Monsieur COLL expose les chiffres clés 2022 avec 1 936 clients assainissement collectif, 35 km de réseau, une facturation sur la base de 2,31 € TTC/m<sup>3</sup>, 144 013 m<sup>3</sup> de volume assujetti traité par 1 station pour 443 MWh d'énergie électrique facturée.

Le bilan traitement s'établit comme suit :

- + 20 % de volume assujetti
- Des eaux claires parasites importantes, dont une bonne part en provenance de Eyne
- Des volumes traités en hausse de 11 % (362 462 m<sup>3</sup> en 2019)
- Des boues en baisse de 12,1 % à 47,5 tMS

Il est précisé que le réseau est très régulièrement inspecté par tronçons (1 805 m en 2022) et curé de manière préventive (5 190 m en 2022).

Le déploiement d'outils de mesure et de géolocalisation permet, avec 2 campagnes annuelles d'investigation, de mieux gérer le réseau et de faire de préconisations de travaux.

Malgré tout, les 24 bilans annuels sont 100 % conformes.

Pour terminer, il est dressé un bilan clientèle qui indique un nombre de clients stable (+ 0,8 % en 2022), 652 demandes clients traitées (dont 63 % pour des demandes d'information) et un prix de l'assainissement

en hausse de 5,8 %.

Monsieur BLANC s'interroge sur le portage et le financement des travaux d'entretien et de maintenance.

Il est répondu que le contrat de DSP prévoit les différents cas et précise s'ils sont de la responsabilité du délégataire ou à la charge de la commune.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer à l'approbation de ces deux rapports.

#### **4. Approbation du rapport annuel 2022 Eau potable**

Après les exposés, il est proposé au Conseil d'approuver le rapport annuel 2022 de la Société SUEZ, délégataire d'un contrat de DSP portant sur la distribution d'eau potable dans la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve, sans observations ni réserves, le rapport annuel 2022 de la Société SUEZ, délégataire d'un contrat de DSP portant sur la distribution d'eau potable dans la commune.

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **5. Approbation du rapport annuel 2022 Assainissement**

Après les exposés, il est proposé au Conseil d'approuver le rapport annuel 2022 de la Société SUEZ, délégataire d'un contrat de DSP portant sur l'assainissement des eaux usées dans la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve, sans observations ni réserves, le rapport annuel 2022 de la Société SUEZ, délégataire d'un contrat de DSP portant sur l'assainissement des eaux usées dans la commune.

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h55.

**La Secrétaire de séance,**  
**Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX**

**Le Maire,**  
**M. Henri BAUDET**